

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 11 septembre 2023 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, Carl Desrosiers.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie maire. 4 personnes présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2023-152 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

France Michaud est arrivée à 20h01.

2023-153 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté avec la modification suivante : ajouter « et résolu à l'unanimité » à la résolution 2023-151.

2023-154 Accepter les comptes du mois d'août 2023

La liste des comptes du mois d'août est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Gilles Saint-Pierre, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois d'août au montant de 111,948.80\$ et en autorise le paiement, excluant celle de Constructions Stéphane Gagnon pour laquelle la Municipalité est toujours en attente de finalisation des travaux.

2023-155 Confirmation du montant de la pénalité pour Constructions Stéphane Gagnon

CONSIDÉRANT que la Municipalité est toujours en attente de la finalisation des défaillances signalées pour la construction de l'entrée universelle au CPE temporaire du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT qu'aucun empêchement majeur lié à la disponibilité d'un sous-traitant n'a été signalé par Constructions Stéphane Gagnon;

Il est proposé par Gilles Saint-Pierre, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de mettre en application la pénalité de 200\$/jour ouvrable, telle que déterminée par la résolution 2023-112. La pénalité, en vigueur jusqu'à complétion des travaux par le mandataire, s'élève à 9,800.00\$ en date du 11 septembre 2023.

Assemblée publique de consultation – Projet de règlement 2023-358 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de modifier les normes sur les cours avant en bordure de lac

Magali Savoie, adjointe, explique les modifications qui seront apportées au règlement de zonage. Aucune question ou commentaire dans la salle.

2023-156 Adoption du 2^e Projet de règlement 2023-358 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de modifier les normes sur les cours avant en bordure de lac

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un Règlement de zonage portant le numéro 2013-270 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la cour avant d'un terrain en bordure de lac est considérée vers le chemin qui le dessert;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs terrains intérieurs transversaux riverains sont petits et l'implantation de bâtiments accessoires est très restrictive;

CONSIDÉRANT QU'inverser la cour avant vers le lac permettrait l'implantation de bâtiments accessoires sur les terrains;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné à la séance ordinaire du 3 juillet 2023 par France Michaud, conseillère ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le 2^e projet de règlement # 2023-358 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de modifier les normes sur les cours avant en bordure de lac est et soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit :

CHAPITRE 1- DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

Numéro et titre du règlement

1. Le présent projet de règlement porte le numéro 2023-358 et s'intitule « *Projet de règlement # 2023-358 modifiant le Règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de modifier les normes sur les cours avant en bordure de lac.* »

CHAPITRE 2- DISPOSITIONS NORMATIVES

Terrain intérieur transversal riverain

2. La section 2 du chapitre 7 intitulée « Bâtiments accessoires à un usage du groupe H - Habitation » est modifiée. La modification consiste à ajouter, après l'article 126, l'article 126.1 contenant le texte suivant :

« 126.1 Terrain intérieur transversal riverain aux lacs de villégiature

Malgré toute disposition contraire au présent règlement, pour les [usages](#) du groupe habitation implantés sur un [terrain intérieur transversal](#) riverain situé entre une rue ou un chemin privé et un lac de villégiature, les [garages résidentiels](#), les [remises](#) et les serres résidentielles pourront être implantés à l'intérieur de la [cour avant](#) en respectant les conditions suivantes :

- 1) Il est impossible d'ériger le [bâtiment accessoire](#) à l'intérieur des [cours latérales](#) ou [arrières](#). Aux fins d'application du présent article, il est impossible d'implanter le [bâtiment accessoire](#) lorsqu'il se trouve dans la [rive](#) ou vis-à-vis la façade arrière du [bâtiment principal](#).
- 2) Le [bâtiment accessoire](#) ne peut se trouver vis-à-vis la [façade principale](#) du [bâtiment principal](#).
- 3) Les [marges avant](#) et [latérales](#) prescrites pour la [zone](#) concernée doivent être respectées.
- 4) Toutes les autres dispositions applicables aux [bâtiments accessoires](#)

s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires. »

Index terminologique

3. Le chapitre 18 intitulé « Index terminologique » est modifié. La modification consiste à ajouter, après la définition « terrain intérieur transversal », la définition suivante :

« Terrain intérieur transversal riverain

Signifie un terrain adjacent à une rue ou un chemin privé et un lac de villégiature. »

CHAPITRE 3- DISPOSITIONS FINALES

Entrée en vigueur

4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à Saint-Valérien, ce 11^e jour de septembre 2023.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

2023-157 Modification des limites de vitesse sur la route Centrale

CONSIDÉRANT QUE les commentaires reçus des citoyens suite à l'annonce du *Projet de règlement 2023-359 – Modifiant les limites de vitesse sur la route Centrale* étaient partagés entre le maintien de la vitesse à 70 km/h versus une réduction à 50 km/h sur une portion de la Route centrale;

CONSIDÉRANT QUE l'émission de poussière est principalement occasionnée par des véhicules roulant à une vitesse supérieure à 70 km/h;

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité de maintenir la vitesse maximale de la Route Centrale à 70 km/h. Des mesures de sensibilisation seront mises en place auprès des utilisateurs de la Route centrale.

Ces mesures devront avoir pour objectif la réduction de l'émission de poussière dans les secteurs habités. Les mesures seront déterminées par le Comité voirie et un budget sera éventuellement adopté par le conseil pour leur mise en place.

Subséquemment, l'efficacité des mesures sera évaluée par le Comité voirie.

2023-158 Soumission Sintra (Les Pavages Laurentiens) pour asphaltage route Centrale et affectation réserve voirie

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Sintra pour les travaux de surfacage de deux tronçons de la route Centrale au coût de 18,107.50\$ + taxes et d'affecter un montant de 19,100.00\$ de la réserve Voirie pour payer cette dépense.

2023-159 Autorisation d'achat – Pneus hiver pour le Freightliner

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de deux pneus d'hiver 425/65R22.5 et deux

jantes d'aluminium (+/- 3100.00\$) pour le camion Freightliner et d'autoriser la vente d'un pneu 315/80R22.5 et des deux anciennes jantes.

2023-160 Autorisation d'achat – 700 tonnes d'abrasif chez DCB

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 700 tonnes d'abrasif chez DCB Sable et Gravier.

Dépôt de la liste des personnes engagées en août 2023

2023-161 Formation d'un comité ad hoc – Ressources humaines

Il est proposé par Gilles Saint-Pierre, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité de nommer Mmes Marie-Paule Cimon et France Michaud, MM. Bruno Marin et Christian Beaulieu sur ce comité qui aura comme mandat d'établir les conditions salariales et autres pour l'engagement d'un/une camionneur pour le déneigement de nuit.

2023-162 Demande de financement au Fonds de Développement Rural

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité de demander un financement de 20,000\$ au Fonds de Développement Rural pour la Coordination du Centre communautaire. La municipalité s'engage à verser 15,764\$ en argent pour ce projet.

2023-163 Demande de soumissions – Installation de garde-neige au centre communautaire

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale pour demander des soumissions sur invitation à au moins 2 fournisseurs pour l'installation de garde-neige au centre communautaire, selon les plans de la firme d'ingénieur et en respectant les délais requis. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

2023-164 Permission BBQ et brûleur sur le terrain du centre communautaire

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil municipal permette à la directrice générale et à l'adjointe administrative d'autoriser l'utilisation de BBQ et autres appareils de cuisson avec brûleur sur le terrain du centre communautaire à condition que le locataire fournisse une preuve d'assurance et respecte les recommandations du Service Incendie.

2023-165 Fête au village – Nouveaux arrivants

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un montant de 25\$/foyer, provenant du budget *Réceptions sem. Municipalité*, pour permettre à la Corporation de développement de préparer des paniers contenant des produits du terroir et de les remettre aux nouveaux arrivants de la dernière année lors de la Fête au Village.

Correspondance générale :

2023-166 Demande d'appui – Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR France Michaud, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Maïté Blanchette Vézina et Maxime Blanchette-Joncas, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté avec dispense de lecture.

2023-167 Entente de communication de renseignements personnels

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Marie-Paule Cimon, à signer l'Entente de communication de renseignements personnels avec la Ville de Rimouski.

2023-168 Inscription colloque de la zone 12 de l'Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 65\$ pour l'inscription de la directrice générale à ce colloque qui se tiendra à Saint-Ulric le 13 septembre 2023 et d'autoriser le remboursement des dépenses.

2023-169 Rémunération additionnelle

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 20\$ à France Michaud pour 1 présence au comité Voirie.

Période de questions

L'ajournement de la séance au 18 septembre à 19h30 est proposé à 21h15 par Christian Beaulieu et accepté à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date

Séance ajournée de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 18 septembre 2023 à 19h30.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, Carl Desrosiers et France Michaud.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie maire. Aucune personne présente dans la salle.

Ouverture de la séance

Ordre du jour

Les points à l'ordre du jour sont :

- b) Financement permanent – Projet Biblio
- c) Politique de Règles de gouvernance des renseignements personnels

Les membres du conseil, étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation et ajoutent les points suivants à l'ordre du jour :

- d) Rapport financier 2022 du vérificateur
- e) Approbation des dépenses et redditions de comptes pour la patinoire

2023-170 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 101 400 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Valérien souhaite emprunter par billets pour un montant total de 101 400 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-328	101 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Gilles Saint-Pierre, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 septembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mars et le 25 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par M. Robert Savoie, maire et Mme Marie-Paule Cimon, greffière-trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	18 100 \$	
2025.	19 200 \$	
2026.	20 200 \$	
2027.	21 400 \$	
2028.	22 500 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

2023-171 Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	18 septembre 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 septembre 2023
Montant :	101 400 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Valérien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 septembre 2023, au montant de 101 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE NEIGETTE ET MITIS-OUEST

18 100 \$	5,90000 %	2024
19 200 \$	5,90000 %	2025
20 200 \$	5,90000 %	2026
21 400 \$	5,90000 %	2027
22 500 \$	5,90000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,90000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

18 100 \$	5,60000 %	2024
19 200 \$	5,45000 %	2025
20 200 \$	5,25000 %	2026
21 400 \$	5,25000 %	2027
22 500 \$	5,20000 %	2028

Prix : 98,13500 Coût réel : 5,95787 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE NEIGETTE ET MITIS-OUEST est la plus avantageuse;

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Valérien accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE NEIGETTE ET MITIS-OUEST pour son emprunt par billets en date du 25 septembre 2023 au montant de 101 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2020-328. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Période de questions

L'ajournement de la séance au 26 septembre à 19h30 est proposé à 19h45 par France Michaud et accepté à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ajournée du 18 septembre 2023, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date

27 septembre 2023

Séance ajournée de la séance du 18 septembre 2023 des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, mardi le 26 septembre 2023 à 19h30.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais et Carl Desrosiers.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie maire. Aucune personne présente dans la salle.

Ouverture de la séance

Ordre du jour

Les points à l'ordre du jour sont :

- c) Politique de Règles de gouvernance des renseignements personnels
- d) Rapport financier 2022 du vérificateur
- e) Approbation des dépenses et redditions de comptes pour la patinoire

Politique de Règles de gouvernance des renseignements personnels

La Municipalité ayant à son emploi moins de 50 personnes, les règles de gouvernance des renseignements personnels sont sujettes à l'approbation de la directrice générale.

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur 2022 conformément à l'article 176.1 du Code municipal

2022-172 Approbation du rapport financier et du rapport du vérificateur 2022

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'approuver les rapports tels que déposés.

2023-173 Approbation des dépenses – Projet Enceinte multisports intergénérationnelle à Saint-Valérien

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses totales du projet d'enceinte multisports intergénérationnelle à Saint-Valérien au montant de 265,050.91 \$ incluant les taxes nettes.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 19h45 par Gilles Saint-Pierre et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ajournée du 26 septembre 2023, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date